

Je me demande ce que le ministre des Finances fait pour encourager les Canadiens et pour les aider à reconquérir leur économie. Nous avons des richesses naturelles qui sont exploitées par des étrangers. Je ne suis pas contre le capital étranger, mais les étrangers devraient comprendre que les Canadiens doivent avoir leur place dans les conseils d'administration.

Je ne voudrais pas que l'expérience de Cuba et des autres pays d'Amérique du Sud se répète ici, au Canada.

Pour revenir au bill, monsieur le président, je m'y oppose personnellement, dans sa forme actuelle, et je supplie le ministre des Finances de l'amender et d'en combler les lacunes.

L'honorable député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière et d'autres députés ont prouvé à la Chambre que ce bill constituait un empiètement sur des juridictions purement provinciales.

Si le gouvernement refuse d'accepter les amendements qui seront proposés ou n'amende lui-même ce bill, je ne puis l'appuyer, parce que la population de la province de Québec, et plus particulièrement celle de Joliette-L'Assomption-Montcalm partage mon point de vue.

M. Choquette: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question de privilège qui résulte de l'ensemble du discours prononcé par l'honorable député.

M. Pigeon: Il n'y a pas de question de privilège!

M. Choquette: Le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm se fait le porte-parole de la province de Québec et dit que cette province ressent une grande inquiétude, par suite de l'infiltration du gouvernement dans des domaines qui ne le concernent pas.

M. Grégoire: A l'ordre!

M. Choquette: Ma question de privilège est la suivante: La province de Québec ne s'inquiète nullement d'une infiltration qui n'existe pas. En effet, il n'y a ni infiltration ni intrusion dans les domaines de «juridiction» provinciale, en vertu de cette loi-là.

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, le bill C-110 a pour but de venir en aide aux étudiants moins fortunés. J'admets que la fin que poursuit le bill est des plus louable, mais les moyens pour y parvenir le sont beaucoup moins. N'eût été ces données spéciales, le présent bill serait même un petit pas vers l'amélioration des conditions imposées depuis trop longtemps à la majorité des étudiants.

Ceux qui, issus de familles modestes, sont parvenus à terminer leurs études, et ceux qui n'ont pu franchir le mur de la ségrégation tout

[M. Pigeon.]

au long de leur cours, savent combien il était difficile pour un jeune solitaire de parvenir à l'école technique, à l'université et même de franchir le cours secondaire. C'était l'époque des castes, l'époque des fils à papa, des parvenus, en ces années de triste mémoire. C'était le porte-monnaie, quand ce n'était pas la protection professorale ou politique même, qui déterminait le degré d'intelligence chez les jeunes étudiants. Je puis vous dire que plusieurs de ces étoiles de jadis feraient bien piètre figure, face aux tests d'intelligence en vigueur aujourd'hui. Le modernisme est arrivé avec ses redressements. Nous avons foi qu'avec tous les amendements apportés à l'éducation en général, et toutes les données aux futurs étudiants, la prochaine génération découvrira un peu plus de justice.

Loin de moi de penser que nous aurons la perfection. Mais le simple fait d'y tendre suscite déjà de l'espoir chez nos jeunes. Aussi, est-il de notre devoir d'ouvrir l'œil constamment afin de ne pas céder notre droit d'aïnesse pour un plat de lentilles, sous le prétexte d'aider les étudiants. Il importe donc, à nous du Québec, de bien examiner si nos droits provinciaux, en matière d'éducation, ne sont pas violés une fois de plus par l'ogre fédéral.

C'est pourquoi nous, du Ralliement créditiste, avons manifesté notre opposition au projet de loi à l'étude. A ce moment-là, nous avions déjà décelé une autre intrusion, camouflée comme toujours, d'ailleurs. Nous avons toujours été à l'avant-garde de la protection et de la reconquête des droits de la province de Québec, et nous continuerons notre mission.

Dans *Le Devoir* du 15 juillet, lequel pour une fois nous rend justice, on peut lire à la page éditoriale, l'article suivant de M. Paul Sauriol:

C'est presque à l'unanimité que la Chambre des communes a voté lundi en première lecture le projet de loi instituant des prêts aux étudiants; si la résolution a été adoptée sur division, c'est à la demande du «Ralliement des créditistes» qui s'oppose à cette nouvelle intrusion fédérale dans le champ provincial; trois des quatre groupes de l'opposition se sont joints aux libéraux pour approuver cette mesure. Ce vote permet de mieux interpréter certains discours récents sur le fédéralisme coopératif.

Monsieur le président, le bill dit bien que les provinces demeurent libres d'instituer leurs propres prêts aux étudiants. Nous avons, d'ailleurs, notre propre système de prêts, depuis quelques années. Cependant, les possibilités du Québec sont trop limitées, et ce précisément par l'action du gouvernement fédéral dans le Québec.

J'espère que ce bill constituera une occasion de plus pour le gouvernement fédéral de réparer ses injustices en matière d'éducation, en remettant au Québec la quote-part des taxes dont il s'est emparé dans notre province.